

Le Val-de-Marne, le « département de l'eau »

Une politique paysagère volontariste et globale
au niveau d'un département

Pierre Dauvergne

Force est de constater qu'en matière d'aménagement de rivières, s'il existe bien des moyens et des compétences, ceux-ci sont en règle générale mal utilisés, mal mobilisés et mal articulés entre eux, et cela est vrai en région parisienne comme ailleurs.

L'intégration d'un paysagiste dans une administration départementale génère fatalement une nouvelle culture interservice et peut permettre d'harmoniser un ensemble d'interventions et de financements dans le cadre d'opérations cohérentes. Il faut toutefois, pour que ce programme d'opérations globales suscite l'adhésion, qu'il soit articulé autour de projets forts, explicités, complémentaires et bien programmés dans le temps.

L'exemple du département du Val-de-Marne est, à ce titre, particulièrement démonstratif puisque des volontés et des compétences paysagères y ont réussi à faire adopter par l'assemblée départementale un plan de réaménagement de rivière d'une durée de 15 ans, représentant quelques 500 millions de francs d'investissement.

On peut utilement s'inspirer des initiatives de ce département qui a constitué en son sein un *atelier interservices au niveau d'une vallée* (la Seine) permettant de réellement articuler entre eux les problèmes d'urbanisme et de caler les opérations élémentaires dans des programmes cohérents. En reliant entre elles différentes interventions, on a d'autre part beaucoup plus de chances de décrocher des crédits qui deviennent chaque jour plus difficiles à obtenir.

La création d'un *atelier interservice pour l'aménagement des berges* doit également permettre de remédier à cet éparpillement d'efforts communaux qui se traduit souvent par des jardinages au petit point sans commune mesure avec l'échelle des problèmes à traiter et par des bricolages qu'il faut sans cesse reprendre.



Conseil général du Val-de-Marne

▲ **Pauvreté sensorielle d'un fleuve dont les rives sont minéralisées et urbanisées.**

Cette volonté de requalification paysagère des rivières du département s'est traduite, au niveau de la Seine, par un travail approfondi sur l'outil végétal, élément fondamental et unificateur des paysages et des berges d'un fleuve inséré depuis de longue date dans un système rigide et minéral de quais. Quant à la valeur écologique et paysagère exceptionnelle de la Marne au niveau de la boucle de Saint-Maur, dominée par une végétation riveraine opulente et agrémentée d'un

Pierre Dauvergne
Directeur général adjoint chargé des services techniques
Conseil général du Val-de-Marne
Hôtel du Département
avenue du général de Gaulle
94011 Créteil Cedex



chapelet d'îles et d'îlots, elle a conduit le département à engager des démarches pour la création d'une « réserve naturelle volontaire ». ■

◀ L'élément végétal prend une dimension paysagère singulière lorsque le fleuve est à ce point corseté, il traduit un équilibre dynamique entre les forces naturelles du fleuve qui colonisent le moindre interstice et la volonté de le domestiquer en l'agrémentant de rideaux taillés et soignés d'arbres d'alignements.

Résumé

L'intégration d'un paysagiste dans une administration départementale génère fatalement une nouvelle culture interservice et peut permettre d'harmoniser un ensemble d'interventions et de financements dans le cadre d'opérations cohérentes. L'exemple du département du Val-de-Marne est, à ce titre, particulièrement démonstratif puisque des volontés et des compétences paysagères y ont réussi à faire adopter par l'assemblée départementale un plan de réaménagement de rivière d'une durée de 15 ans, représentant quelques 500 millions de francs d'investissement.

Le département a constitué un atelier interservices au niveau d'une vallée (la Seine) permettant de réellement articuler entre eux les problèmes d'urbanisme et de caler les opérations élémentaires dans des programmes cohérents notamment orientés vers une requalification paysagère des rivières du département et un travail approfondi sur l'outil végétal.

Abstract

The integration of a landscape specialist in a department administration necessarily leads to a new set of relations between the various services and can allow an harmonization of all interventions and financing actions, in the framework of coherent operations. The example of the Val-de-Marne department is, in this respect, quite an illustration of that fact, since strong landscape wills and competences have led to the vote, by the department assembly, of a new 15-year river development plan, which represents an investment of about 500 million French francs.

The department set up an interservices workshop at the valley level (the Seine) that allows to better understand the town planning problems and to integrate single operations into coherent programs, whose goal is to redefine the department river landscape and to work in depth on the use of plants.